

TARIF INTERNAT ET DEMI-PENSION

ANNEE 2017

POUR ACCEDER AU SELF TOUT ELEVE DOIT SE MUNIR D'UNE CARTE MAGNETIQUE VENDUE 4.00 €. CETTE CARTE RESTE VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE AU LYCEE.

I - TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes)

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.

Le tarif **TRIMESTRIEL** est **forfaitaire** quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **180 jours** soit :

- 54 jours pour le 2^{ème} trimestre (Janvier-Mars)
- 55 jours pour le 3^{ème} trimestre (Avril-Juin)
- 71 jours pour le 1^{er} trimestre (Septembre-Décembre)

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

Possibilité de prélèvement automatique & télépaiement

Possibilité de paiement par carte bancaire

L'inscription comme **pensionnaire** ou **demi-pensionnaire** ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

TRIMESTRE	INTERNE (1)	DEMI-PENSIONNAIRE
Janvier/Mars 2017 *	402.30 €	155.52 €
Avril/juin 2017 *	409.75 €	158.40 €
Septembre/Décembre 2017	528.95 €	204.48 €
Total	1 341.00 €	518.40 €

*Tarifs Janv-Mars & Avril-Juin 2017 donnés à titre indicatif. Tarifs 2018 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS

II REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES

DE FACON REGULIERE (2 repas par semaine maximum autorisés)	OCCASIONNELLEMENT
Achat d'une carte : 4.00 € + Règlement d'un minimum de 5 repas au prix de 4.60 €	Achat d'une carte jetable : 0.50 € + 4.60 € (prix du repas) = 5.10 €

SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN